

Comportements interdits

En tout temps, il est interdit notamment :

- D'avoir des comportements et/ou de tenir des propos inappropriés ou désobligeants envers le personnel ou les élèves du Collège (par exemple: des propos de nature sexiste, raciste, homophobe, etc.);
- D'utiliser la violence, la pornographie ou de faire de la publicité commerciale;
- De faire de la propagande, de l'intimidation ou du harcèlement;
- De participer à des jeux d'argent ou à des paris;
- D'atteindre à la réputation d'autrui;
- De s'exprimer au nom du Collège;
- De modifier le système informatique du Collège;
- D'utiliser le code d'utilisateur autre que le sien et de divulguer cette information à d'autres;
- D'utiliser des logiciels autres que ceux installés sur l'équipement du Collège;
- D'utiliser le réseau de télécommunication pour écouter la radio ou du contenu vidéo (en flux continu);
- De télécharger ou de stocker des données de façon abusive;
- D'entraver au fonctionnement normal des TIC, d'en limiter l'accès, ou d'en interrompre le fonctionnement (exemples : synchronisation d'un disque dur externe, envoi massif de courriel ou envoi de courriels lourds...).

Précisions pour la tablette numérique

Responsabilités de l'élève en lien avec cet outil pédagogique :

- L'élève doit conserver un espace suffisant pour l'installation de toute application et/ou document pédagogiques.
- L'élève doit effectuer les mises à jour des applications et du système d'exploitation.
- L'élève doit se conformer aux règles d'utilisation exigées par l'enseignant en classe.

Le Collège se réserve le droit de limiter l'accès à certaines fonctionnalités (ex: caméra, enregistrement, etc.) ou applications (ex: YouTube, Safari, messagerie, etc.) à l'école et à la maison.

Les utilisateurs doivent savoir que le Collège peut avoir accès aux communications ou transactions faites au moyen de ses TIC et que, par conséquent, toute utilisation à des fins personnelles ne peut aucunement être considérée comme privée.

J'ai pris connaissance du code d'éthique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications et m'engage à le respecter.

Nom de l'élève (en lettres moulées) :

Signature de l'élève :

Signature d'un parent :

Vous trouverez le code d'éthique complet et détaillé sur le PortailCJE

TOUT SIMPLEMENT
Éthique...

Code d'éthique sur l'utilisation des technologies de l'information et de communication (élèves)

(Révisé 14 mai 2012)

TOUT SIMPLEMENT
Jean-Eudes

Usage prioritaire

Les TIC sont mises à la disposition des élèves pour la réalisation d'activités d'enseignement, d'apprentissage et de services à la collectivité reliées à la réalisation de la mission du Collège, et ce, dans l'exercice des fonctions de chacun des utilisateurs.

Éthique requise

L'élève qui utilise les TIC du Collège agit :

- dans le respect des personnes, de leur vie privée, des renseignements personnels ou confidentiels les concernant, et ce, tant dans la communication de messages que d'images;
- dans le respect du projet éducatif du Collège;
- dans le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle des autres;
- en se conformant aux règles de la netiquette;
- dans le respect des mesures de sécurité établies par le Collège.

Acte illégal

L'élève est responsable des actes qu'il pose en utilisant les TIC au Collège. L'élève qui commet un acte illégal s'expose à des mesures disciplinaires, à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages.

Utilisation à des fins personnelles

L'utilisation des TIC à des fins personnelles doit être faite hors des heures de cours de l'élève.

Ce privilège est accordé à certaines conditions, notamment :

- L'exécution d'un ménage régulier de ses fichiers;
- Une utilisation qui ne nuit pas à la performance au travail de l'élève ou à celle des autres élèves;
- Une utilisation qui n'entrave pas les activités pédagogiques des élèves;
- Une utilisation qui ne nuit pas au fonctionnement optimal des TIC et n'occasionne pas de coûts supplémentaires.

Pertes, dommages ou inconvénients

Le Collège n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, pour les pertes, dommages ou inconvénients causés

- aux utilisateurs à l'occasion ou en conséquence de l'utilisation des TIC, en cas de panne de services ou advenant le cas où il devrait, pour quelque cause que ce soit, diminuer ses services, ou les interrompre, quelle que soit la durée de telles diminutions ou interruptions, ou encore arrêter définitivement ses services;
- à tout équipement électronique appartenant à l'élève et utilisé au Collège.

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

En tout temps, l'élève doit respecter le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle des tiers.

Courrier électronique

Il est strictement interdit aux élèves :

D'envoyer du courrier non ciblé ou non en lien avec l'école à une liste de distribution.

D'envoyer du courrier de sollicitation, de vente ou à caractère haineux .

Impressions

Avant d'imprimer, l'élève devra s'assurer que l'impression est nécessaire dans le cadre de son cours.

Réseaux sociaux

Les élèves ne peuvent en aucun temps utiliser des réseaux sociaux (ex. Facebook, Twitter...) au collège pour un usage personnel.

Les élèves et les membres du personnel du Collège ne doivent pas se fréquenter sur les réseaux sociaux. Ainsi, les élèves ne doivent ni demander ni accepter d'être ami sur les réseaux sociaux avec les professeurs, entraîneurs, surveillants ou autres employés du Collège.